

**Ministry of Education**

Minister

315 Front Street West  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Ministre

315, rue Front Ouest  
Toronto ON M7A 0B8



Ontario

8 octobre 2021

Parm Bhatthal  
Président, Administration des  
écoles provinciales  
Ministère des Transports  
159, avenue Sir William Hearst,  
édifice D  
Toronto (Ontario) M3M 0B7

Monsieur,

Alors que vous commencez à planifier l'exercice 2022-2023, j'ai le plaisir de vous écrire en votre qualité de président de l'Administration des écoles provinciales (AEP). Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, la présente lettre expose mes attentes à l'égard de l'AEP pour l'exercice 2022-2023.

Les organismes ontariens régis par un conseil d'administration sont des partenaires essentiels pour assurer la prestation de services d'excellente qualité aux Ontariennes et aux Ontariens. Les efforts que vous et vos collègues membres de l'AEP déployez pour fixer les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de l'AEP permettent à cette dernière de remplir son rôle d'employeur officiel du personnel enseignant, des directions et des directions adjointes travaillant dans les écoles gérées par la province, de manière juste, équitable et efficace et en conformité avec la *Loi sur l'administration des écoles provinciales*. L'AEP est chargée de traiter les questions relatives aux conditions d'emploi du personnel enseignant, des directions et des directions adjointes employés dans les écoles provinciales. L'AEP sert surtout à assurer la prestation des services éducatifs aux élèves en difficulté, que les élèves de leurs écoles méritent. Il est important que cette orientation soit conforme aux priorités du gouvernement, au mandat de votre organisme, aux politiques et directives clés et à mes directives, le cas échéant. Je vous remercie de votre volonté de servir.

En tant que membres du gouvernement de l'Ontario, les organismes doivent agir dans le meilleur intérêt des Ontariennes et des Ontariens en faisant preuve d'efficacité et d'efficience et en optimisant l'argent des contribuables. Le principal objectif de notre gouvernement consiste à protéger toutes les vies et tous les emplois que nous pouvons. Toute économie saine repose sur une population en bonne santé.

Voici les composantes :

**1. Compétitivité, viabilité et gestion des dépenses**

- fonctionner en respectant les allocations financières de votre organisme
- cerner et saisir les occasions de mettre en œuvre des pratiques novatrices et/ou

d'améliorer la viabilité des programmes

- collaborer avec le ministère, le cas échéant, pour mettre en œuvre le *plan d'action Faire progresser l'Ontario*

## **2. Transparence et responsabilité**

- se conformer aux directives et aux politiques gouvernementales applicables et assurer la transparence et la responsabilité en matière de rapports
- respecter les exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les normes et pratiques comptables et le cadre éthique de la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario*, et répondre aux conclusions des vérifications, le cas échéant
- identifier les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour appuyer efficacement le rôle de membre de l'AEP en matière de gouvernance et de responsabilité de l'organisme

## **3. Gestion des risques**

- élaborer et mettre en œuvre un processus efficace d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques, y compris la planification et l'intervention lors des situations d'urgence sanitaire et autres, y compris, mais sans s'y limiter, celles relatives à la COVID-19

## **4. Gestion de la main-d'oeuvre**

- optimiser votre capacité organisationnelle pour favoriser la prestation optimale des services publics
- moderniser et redéployer les ressources vers les domaines prioritaires lorsque et là où cela s'impose

## **5. Collecte des données**

- améliorer le mode d'utilisation des données par l'organisme dans les domaines suivants : prise de décision, partage de l'information et établissement de rapports, notamment en exploitant les solutions de données disponibles ou nouvelles afin d'alimenter les rapports axés sur les résultats et d'améliorer la prestation de services
- renforcer les exigences de transparence et de confidentialité des données et du partage des données avec le ministère, le cas échéant

## **6. Prestation numérique et service à la clientèle**

- explorer et mettre en œuvre des stratégies de numérisation ou de modernisation numérique pour la prestation de services en ligne

## **7. Diversité et inclusion**

- élaborer et encourager des initiatives en matière de diversité et d'inclusion favorisant un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié
- faire preuve de leadership pour créer un environnement inclusif et exempt de harcèlement
- adopter un processus de mobilisation en matière d'inclusion afin de s'assurer que toutes les voix sont entendues afin d'alimenter les politiques et de renforcer la prise de décision

## **8. Relance après la COVID-19**

- identifier et adopter les méthodes de prestation de services (numériques ou autres) qui ont

évolué depuis le début de la COVID-19

- soutenir les efforts de relance après la COVID-19

Outre ces priorités pangouvernementales, je m'attends à ce que l'Administration des écoles provinciales se concentre sur le règlement des questions liées aux conditions d'emploi du personnel enseignant, des directions et des directions adjointes employés dans les écoles gérées par la province, notamment :

- Offrir des services éducatifs de qualité et veiller à ce que les besoins éducatifs des élèves soient satisfaits.
- Travailler en collaboration et maintenir des voies de communication ouvertes avec les membres de l'AEP, les cadres du syndicat Provincial Schools Authority Teachers (PSAT) et la Direction des écoles provinciales et d'application afin de régler efficacement les problèmes soulevés par le syndicat et de contribuer à créer un cadre de travail positif, de résoudre les griefs du syndicat de manière juste et équitable, d'assurer le respect de la convention collective signée avec le syndicat et de promouvoir la transparence.
- Maintenir un effectif complet de membres du conseil d'administration afin que l'organisme puisse s'acquitter de son mandat en bénéficiant de la contribution et de l'expertise de chaque membre.
- Chercher des occasions de réduire le nombre de griefs déposés chaque année par le syndicat.

Veuillez inclure le mandat pour l'année 2022-2023 décrit ci-dessus dans le plan d'activités de l'AEP pour le prochain exercice financier.

Grâce à ces mesures, nous pouvons continuer de veiller à ce que l'AEP continue de s'acquitter de son rôle d'employeur officiel du personnel enseignant, des directions et des directions adjointes travaillant dans les écoles gérées par la province, de manière juste, équitable et efficace et en conformité avec la *Loi sur l'administration des écoles provinciales*. Nous sommes convaincus que la population de l'Ontario va stimuler la croissance économique nécessaire à la création d'emplois, à la prospérité et au renforcement de la province.

Je vous remercie, ainsi que vos collègues membres de l'AEP, pour votre soutien continu et pour vos précieuses contributions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation,

L'honorable  
Stephen Lecce